

108  
P 41  
u 154

1968

C'est ce qu'indique le titre *Le Jargon du langage de l'argot réformé comme il est à présent en usage parmi les bons pauvres. Tiré et recueilli des plus fameux argotiers de ce temps. Composé par un Pillier de boutanche qui maquille en la Vergne de Tours. Reveu, corrigé et augmenté de nouveau par l'auteur (1628 ?)*.

Relevons en passant que le mot Argot désigne encore la « confrérie des mendiants » et c'est par une métonymie ultérieure que l'argot est confondu avec son jargon.

Les rééditions de l'œuvre se donnent pour tâche la « réforme » et la mise à jour du glossaire; on en possède dix éditions dont la dernière date de 1849.

C'est la principale source d'une littérature des gueux : celle en particulier d'ou Henri Sauval (1620-1669) a tiré sa description de la fameuse cour des Miracles, qui a servi de modèle à Victor Hugo dans *Notre-Dame de Paris*.

Les gueux sont à la mode, comme l'atteste la comédie de John Gay, *The Beggars* (« Les Gueux », 1728), le poème de Robert Burns, *The Jolly Beggars* (1780), *Les Gueux* de Béranger, etc.

Cette tradition misérabiliste, ainsi que le célèbre *Opéra de quar'sous*, alimente surtout la poésie populaire sous forme de plaintes du clochard et du vagabond; on le retrouve chez Bruant et, sous des formes stylisées, dans *La Chanson des gueux* de Richepin et dans *Les Soliloques du pauvre* de Jehan Rictus.

La veine semble en être actuellement un peu épuisée et les épaves de la place Maubert ou du pont Marie intéressent beaucoup plus la sociologie que la littérature.

4 Le bas-langage

Le bas-langage, forme dégradée de la langue populaire, est dans son origine distinct de l'argot, langue spéciale et plus ou moins secrète du crime et de la gueuserie.

En fait, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, la disparition des grandes bandes organisées et la vulgarisation de leur jargon entraînent une étroite compénétration du bas-langage et des argots qui, tout en conservant un certain nombre de traits propres à chacun, présentent des caractères communs tant dans leur origine que dans leur sémantique et leur morphologie.

Il a de tout temps existé une littérature populaire de conteurs, farceurs, bonimenteurs, à laquelle sont venus puiser les conteurs du XVI<sup>e</sup> siècle (Rabelais, Noël du Fail, Beroalde de Verville...); elle alimentera plus tard le théâtre de Tabarin et le roman burlesque de Scarron ou de Sorel.

Mais ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que le bas-langage accède au rang de langue littéraire stylisée avec le *poissard*.

On entend sous ce nom le langage des harengères de Paris, personnages pittoresques et qui ont depuis toujours une réputation d'effronterie et de franc-parler.

Deux poèmes de Jean-Joseph Vadé : *La Pipe cassée* et les *Bouquets poissards* (1743) les mettront à la mode ainsi que leur langage. Le genre va désormais fleurir avec *Le Déjeuner de La Rapée* de Lécluse (1748), *Les Porcherons* (1773), certaines des *Œuvres badines* du comte de Caylus (*Les Écosseuses, Histoire de M. Guillaume Cocher*).

Ce sont là les ancêtres du *Père Duchêne*, de *Madame Angot*, du vaudeville et de la chanson populaire dont Bruant reste le maître incontesté.

Le chef-d'œuvre de cette littérature populiste est *L'Assommoir* de Zola (1876); avec ce dernier, le bas-langage — on dit

désormais l'argot des ouvriers, des faubourgs — accède à la dignité de moyen d'expression littéraire, l'œuvre étant, selon l'auteur lui-même, un « travail philologique ».

Et c'est un travail remarquable par la précision de l'information, la justesse du ton, l'art de l'expression. Zola montre, par exemple, l'encanaillement et l'avachissement progressif du langage de Gervaise et c'est le langage même, dans sa forme, qui, plus que ses sentiments ou ses comportements, constitue le signe le plus dramatique de sa déchéance. Le procédé, désormais classique, a été bien souvent repris sans qu'il ait été jamais dépassé.

Dans un tout autre esprit et un tout autre style, un écrivain peut adopter le bas-langage — ou, comme on le voit ailleurs, toute autre forme de l'argot — à des fins expressives. Il s'agit moins alors de peindre un milieu ou des caractères que d'emprunter à l'argot sa couleur.

Le vocabulaire et la syntaxe de Céline, par exemple, libèrent à travers son œuvre une charge latente de frustration, de colère, de dénigrement dont le bouillonnement bourbeux et glaireux submerge un monde et un ordre passionnément refusés.

P. G.

Bibliographie

E. CHAUTARD, *La Vie étrange de l'argot*, Paris, 1931 / G. ESNAULT, *Dictionnaire historique des argot français*, Paris, 1965 / P. GUIRAUD, *L'Argot*, Paris, 1956; *La Clef des ballades en jargon*, Paris, 1968 / J. RIVERAIN, *Chroniques de l'argot*, Paris, 1963 / L. SAINÉAN, *Les Sources de l'argot ancien*, 2 vol., Paris, 1912; *Le Langage parisien au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1912 / A. VITU, *Le Jargon du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1884.

Corrélat

BALZAC (H.), CÉLINE (L.-F.), HUGO (V.), MYSTÈRES, PICARESQUE (ROMAN), RABELAIS (F.), ROMAN NOIR, VILLON (F.), ZOLA (E.).

ARGUMENTATION

- 1 Argumentation et démonstration
- 2 Persuasion et conviction
- 3 Théorie de l'argumentation

1 Argumentation et démonstration

L'étude de l'argumentation analysera les techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion d'un auditoire aux thèses qu'on présente à son assentiment.

Cette définition met en évidence ce qui différencie profondément l'argumentation de la démonstration. Celle-ci est une déduction visant à prouver la vérité ou la probabilité calculable de sa conclusion, à partir de prémisses admises comme vraies ou probables. Par opposition à la démonstration, qui peut se présenter sous la forme d'un calcul, l'argumentation vise à persuader ou à convaincre, et n'est concevable que dans un contexte psychosociologique. Alors que la démonstration se déroule d'une façon abstraite, indépendamment de tout autre contexte que celui du système, qu'elle est correcte ou incorrecte, étant ou non conforme aux règles d'inférence du système, l'argumentation recourt à des arguments, pertinents ou irrélevants, plus ou moins forts, plus ou moins adaptés à l'auditoire auquel ils s'adressent. Le raisonnement argumentatif se fonde non sur des vérités impersonnelles, mais sur des opinions concernant des thèses de toute espèce : le champ d'application de la théorie de l'argumentation dépasse ainsi largement celui de la théorie de la démonstration, car les argumentations portent sur tout ce qui peut être objet d'opinion, jugement de valeur ou jugement de réalité, l'adéquation d'une théorie ou l'opportunité d'une décision. Une démonstration fournit des preuves contraignantes, une argumentation présente des raisons pour ou contre une thèse déterminée.

C'est à cette distinction que correspondent les deux espèces de preuves étudiées par Aristote, les preuves *analytiques*, telles que le syllogisme, qui indiquent comment une conclusion vraie peut être tirée de prémisses vraies, grâce à un raisonnement formellement correct, et les preuves *dialectiques*, utilisées dans la délibération intime, dans les discussions avec autrui, et dans tout discours visant à persuader ou à convaincre un auditoire quelconque. L'usage des preuves dialectiques a été longuement analysé par Aristote dans ses *Topiques*, sa *Rhétorique*, ses *Réfutations sophistiques*. C'est à ces œuvres d'Aristote et, pour son application au droit, à l'*Institution oratoire* de Quintilien que devra se rattacher toute théorie moderne de l'argumentation.

2 Persuasion et conviction

Cette théorie insistera sur la grande variété d'auditoires auxquels s'adresse un discours (ou un écrit) argumentatif. Ces auditoires, l'ensemble de ceux que vise l'argumentation, peuvent varier quantitativement, allant d'un seul interlocuteur à toute l'humanité, et qualitativement, à partir d'une foule d'ignorants réunie sur la place publique jusqu'aux groupes les plus spécialisés et les plus compétents. On a intérêt à ne voir qu'une espèce particulière d'auditoire dans la délibération intime où le sujet, pesant le pour et le contre, se dédouble en devenant son propre interlocuteur. Il y a un intérêt philosophique indéniable à concevoir également en fonction de l'auditoire ce que les philosophes qualifient d'appel à la raison. Alors que pour Platon, dans le *Phèdre* (273c), l'argumentation rationnelle, digne du philosophe est celle qui convaincra les dieux eux-mêmes, chacun peut se former une idée de cet auditoire qui, pour lui, incarne la



rationalité. L'important, pour une pensée non dogmatique, est de concevoir cette incarnation d'une façon telle que les membres de cet auditoire idéal soient à même de réagir, d'admettre ou de critiquer les thèses ou les arguments auxquels ils sont censés donner leur assentiment. Cet auditoire sera qualifié d'universel parce qu'aucun homme, compétent et raisonnable, ne peut en être écarté sans justification.

Le but de l'argumentation étant d'agir sur l'auditoire, le premier critère permettant de juger un discours est son efficacité. Mais ce n'est pas un critère suffisant, car on ne peut négliger la qualité de l'auditoire auquel le discours est destiné. On pourrait distinguer les discours de l'homme politique, de l'avocat, du savant, du théologien et du philosophe, non seulement par leur objet, mais aussi et surtout par les auditoires auxquels ils s'adressent. En effet, l'efficacité de l'argumentation étant fonction de son adaptation à l'auditoire, des techniques utilisées pour persuader un auditoire particulier, ne pourront pas servir quand il s'agira de convaincre un auditoire universel; une argumentation rationnelle se caractérise par le fait que, visant un auditoire universel, elle parvient à emporter sa conviction.

La faute impardonnable, dans l'argumentation, est la *pétition de principe* qui consiste à la rattacher à une thèse que l'on croit valable mais à laquelle l'auditoire ne donne pas son assentiment. Car tout l'effort d'argumentation restera inefficace et le discours s'écroulera, comme un tableau que l'on voudrait suspendre à un clou mal accroché au mur.

Il est donc essentiel de connaître les thèses admises par l'auditoire, ainsi que l'intensité avec laquelle il y adhère, pour choisir et mettre en évidence, par la présentation, celles qui serviront de point d'appui à l'argumentation. Celles-ci fourniront les raisons favorables ou défavorables aux thèses que l'orateur, celui qui argumente, s'efforce de promouvoir ou de combattre.

**3** Théorie de l'argumentation

L'étude détaillée des arguments nécessite tout un traité. Mentionnons, parmi les plus habituels, les arguments par l'exemple, par analogie, par les conséquences, par le modèle, *a pari*, *a fortiori*, *e contrario*, ainsi que l'argument d'autorité. Les figures de la rhétorique classique, loin de se réduire à de simples ornements, ne sont, bien souvent, que des arguments en raccourci : on ne comprend le rôle des métaphores qu'en les rapprochant des arguments par analogie.

Une argumentation, pour être efficace, doit être organisée. Il ne suffit pas d'aligner les arguments les uns derrière les autres, et cela indéfiniment. Il faut savoir se limiter. Chaque discours aura une ampleur déterminée, variable selon les circonstances. Les arguments seront présentés dans un ordre qui leur donnera le plus d'efficacité, car, au fur et à mesure que le discours se déroule, l'auditoire se transforme sous son influence, et un argument peut être sans effet sur un auditoire qui n'aurait pas subi cette transformation.

On connaît toutes les techniques de conditionnement de l'auditoire, qui utilisent les procédés les plus variés pour influencer sur le comportement. Une théorie de l'argumentation qui met l'accent sur l'argumentation rationnelle, visant à convaincre l'auditoire universel, s'attachera surtout à l'examen des techniques du conditionnement par le discours, dont résulteront des conséquences pour l'ordre

des arguments et l'ampleur de l'argumentation.

Malgré l'importance de l'argumentation pour la discussion, la délibération et la décision raisonnable, ou du moins éclairée, la théorie de l'argumentation a été, depuis la fin de la Renaissance, de plus en plus négligée, sous l'influence de tendances rationalistes, empiristes et positivistes. Mais, sans une telle théorie, l'élaboration d'une méthodologie des sciences humaines, du droit et de la philosophie se révèle impossible.

X

Selon une tendance, inspirée de Kant, qui date du milieu du siècle dernier, et qui a prévalu dans la première moitié du XX<sup>e</sup>, la logique a été de plus en plus identifiée avec la logique formelle; la logique aurait pour objet l'étude du raisonnement formellement correct.

Dans cette perspective, l'argumentation relèverait de la psychologie plutôt que de la logique, les raisons visant à persuader et à convaincre étant relatives au caractère, aux intérêts, émotions et passions des personnes sur lesquelles on veut agir par le discours. Et, même dans cette perspective, l'argumentation se bornerait à masquer par une *rationalisation* les tendances profondes (Schopenhauer) et les *résidus* dont elle serait une *dérivation* (Pareto).

Si en était ainsi, non seulement les raisonnements qui viennent motiver des décisions, mais aussi l'ensemble des sciences humaines, du droit et surtout de la philosophie, se verraient dénier toute importance sociale et culturelle. Toute notre culture, dans la mesure où elle consiste en affirmations qui ne sont ni tautologiques ni contrôlables par l'expérience, ne serait qu'une œuvre irrationnelle, pouvant faire illusion grâce à l'emploi de termes vagues, qui favoriseraient l'élaboration de théories arbitraires et non scientifiques. C'est d'ailleurs la prétention des formes modernes de positivisme, qui aboutissent à un scepticisme dans le domaine des valeurs.

Si en revanche, on se refuse à ne voir dans la culture qu'une expression irrationnelle des intérêts et des passions, si l'on reconnaît la possibilité d'une discussion raisonnable dans le domaine des valeurs, sans la limiter à l'étude des moyens les plus appropriés à la réalisation de fins égoïstes, on est obligé d'admettre que nos évaluations et nos justifications méritent d'être prises au sérieux et examinées critique-

Or les justifications comme les critiques ne se conçoivent qu'en fonction des arguments qui viennent les appuyer ou les réfuter. L'argumentation étant une forme de raisonnement sans laquelle la vie de l'esprit et l'établissement d'une communauté humaine se révèlent impossibles, il y a lieu, semble-t-il, de réserver, au sein de la logique, une place à la théorie de l'argumentation, à côté de celle que l'on accorde à la théorie de la démonstration, élaborée par la logique formelle.

X

C. P.

Bibliographie

ARISTOTE, *Topiques; Rhétorique; Réfutations sophistiques* / G. CAMPBELL, *The Philosophy of Rhetoric*, Carbondale (Ill.), 1963 / R. CRAWSHAY-WILLIAMS, *Methods and Criteria of Reasoning. An Inquiry into the*

*Structure of Controversy*, Londres-New York, 1957 / H.W. JOHNSTONE Jr., *Philosophy and Argument*, University Park, (Pa.), 1959 / M. NATANSON & H.W. JOHNSTONE Jr., *Philosophy, Rhetoric and Argumentation*, University Park (Pa.), 1965 / C. PERELMAN & L. OLBRECHTS-TYTECA, *Traité de l'argumentation*, 2 vol., Paris, 1958 / QUINTILIEN, *Institution oratoire / Théorie de l'argumentation*, recueil d'études, Paris, 1963 / S.E. TOULMIN, *The Uses of Argument*, Cambridge, 1958 / R. WHATELY, *Elements of Rhetoric*, Carbondale (Ill.), 1963.

Corrélat

ARISTOTE, DIALECTIQUE, LOGIQUE, RHÉTORIQUE, SOPHISTIQUE.

ARIANISME

L'arianisme — du nom d'Arius, prêtre d'Alexandrie au début du IV<sup>e</sup> siècle, qui fut traditionnellement considéré comme le père de cette hérésie — est une réflexion doctrinale visant à approfondir le dogme chrétien de la Trinité et à éclairer le problème des relations, à l'intérieur de l'Être de Dieu, des trois personnes : Père, Fils, Esprit. Ce courant de pensée, déclaré hérétique depuis le concile de Nicée (325), est né en réaction contre des théories « monarchianisantes » qui, dès le second siècle, tendaient à absorber la personne du Fils dans celle du Père. C'est pour lutter contre toute résurgence de ce sabellianisme, qui entendait préserver l'unité divine — fût-ce au prix de la confusion des personnes — qu'il convenait de distinguer soigneusement les trois hypostases divines. Mais la volonté de n'utiliser, pour les définir, qu'un vocabulaire tiré de l'Écriture, l'introduction au concile de Nicée du terme non scripturaire d'*ὁμοούσιος*, l'emploi par les ariens d'un vocabulaire de plus en plus philosophique, les interventions continues de l'État romain, les rivalités et les haines personnelles ont exagérément compliqué le problème doctrinal posé par l'arianisme. D'une pure spéculation doctrinale on passe, très vite, à une crise généralisée dans toute l'Église et qui durera plus de soixante ans (avant 320 - 381). Le résultat fut d'abord l'introduction, dans les relations entre l'Église et l'État, d'un césaro-papisme qui devait constituer l'un des aspects dominants de l'Empire byzantin. Sur le plan doctrinal, si le dogme trinitaire fut explicité d'une manière jugée satisfaisante au concile de Constantinople en 381, les discussions portant sur la psychologie humaine du Christ, dans laquelle les ariens voyaient une marque d'infériorité du Fils par rapport au Père, ouvraient, en revanche, la voie au problème christologique. C'est-à-dire à celui de l'union, en la personne du Fils de Dieu incarné, d'une nature divine et d'une nature humaine, problème qui allait remplir tout le siècle suivant et aboutir à la formation de schismes graves et durables. On distinguera, schématiquement, trois phases de